



Les Communaux

« La norme « KUL », définie en 1993-1994, est une clé de répartition de la capacité policière entre les communes de Belgique qui a été utilisée dans le cadre de la Réforme des polices. Cette clé de répartition est obtenue par une redistribution sur l'ensemble des communes du chiffre national de la capacité policière locale. La norme KUL constitue, par commune, un chiffre qui permet de situer la commune quantitativement au sein du Royaume, en ce qui concerne la police locale, vis-à-vis de chaque autre commune. Sont prises en compte les spécificités de cette commune, en tout cas les caractéristiques qui apparaissent associées à l'effectif policier, sans qu'il n'y ait pour autant un lien de causalité immédiat.

La norme KUL est utilisée d'une part pour déterminer la subvention fédérale de base revenant à chaque zone de police (coefficient multiplicateur de la dotation forfaitaire par policier local), et d'autre part comme composante de la clé de répartition supplétive des dotations communales au sein d'une zone de police pluri-communale.

En 2016 le financement des zones de police de Belgique a été supporté, en moyenne, à 61,1 % par les dotations communales (1.771,5 millions €) et à 34,1 % par les dotations fédérales (1.098,5 millions €). Il existe cependant d'importantes disparités en fonction du degré d'urbanisation des communes. Ainsi,

- les communes de catégorie 1 (fortement urbanisée) sont en moyenne financées par les dotations communales à hauteur de 70,5 %,
- les communes de catégorie 5 (très rurales) ne le sont que pour 47,7 % de leur budget.

De manière générale, plus la commune est urbanisée et plus la dotation communale est importante.

Liens :

<http://www.info-zone.be>

<http://www.police.be>

<http://gov.wallonie.be/gov/gov/pubscawa.htm>

http://parlement.wallonie.be/publications/doc/CRA0102_13.p